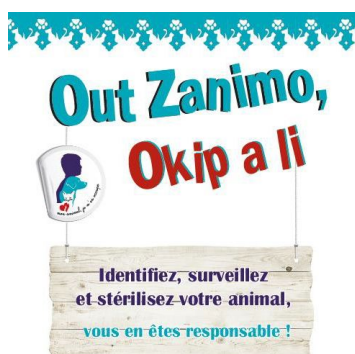


Communiqué de presse

Saint-Denis, le 4 mai 2018

Bilan de la campagne 2017 du plan de lutte contre l'errance animale



Lancé en février 2017 par le préfet de La Réunion, en collaboration avec les intercommunalités, le lycée agricole de Saint-Paul et les vétérinaires (GEVEC), le plan de lutte contre l'errance animale a, parmi ses objectifs, le renforcement du nombre de stérilisations des carnivores domestiques.

La première année de ce plan triennal (2017), montre une **augmentation des stérilisations de 37 %** faites annuellement par les inter-communalités, grâce aux crédits de l'État. Ainsi, **6164 stérilisations** ont été effectuées dans le cadre du plan de lutte :

Bilan de la campagne 2017					
Stérilisations	CINOR	CA SUD	CMIS	TCO	CIREST
Chiennes	708	228	394	819	466
Chattes	962	355	525	812	508
Chiens		60	64	1	
Chats		177	83	2	
Total	1670	820	1066	1634	974

Parts						
Interventions (nbre d'Ax)	Sur budget Etat	549	423	355	684	271
	Sur budget intercommunalité	1121	397	711	950	703

Outre les stérilisations, il a été effectué l'identification de 5751 animaux en 2017.

Identifications	CINOR	CA SUD	CMIS	TCO	CIREST
Chiennes	614	188	343	704	414
Chattes	904	349	515	783	502
Chiens		55	54	1	38
Chats		175	82	2	28
Total	1518	767	994	1490	982

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



Ces deux actes de stérilisations et identifications, représentent un budget total de 651.030 € dont environ 1/3 a été financé par l'État et 2/3 par les intercommunalités et a bénéficié d'un concours financier des vétérinaires.

La deuxième partie du plan de lutte, en cours de réalisation, a pour objectif d'étudier l'errance animale pour permettre d'évaluer la population de chiens errants mais aussi de collecter des données pour mieux comprendre ce phénomène et ainsi mieux ajuster les actions. Les résultats de celle-ci seront communiqués durant le second semestre 2018.

Enfin, une campagne d'information est lancée et sera étalée tout au long de l'année. Elle s'articule autour d'un message principal adressé aux usagers : **agir en citoyen responsable**.

Les acteurs de la lutte contre l'errance animale rappellent aux propriétaires l'importance de :

- **identifier** son animal. C'est une obligation légale.
- **surveiller** son animal. Un chien divagant peut provoquer des accidents, s'attaquer aux animaux de ferme ou encore se reproduire s'il n'est pas stérilisé.
- **stériliser** son animal pour éviter la surpopulation animale.

Contact presse

